



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Henri,

que le conseil municipal de Saint-Henri a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 le Règlement n° 724-25 intitulé «Règlement ayant pour but de fixer les tarifs et les taux de taxation pour l'année 2025».

Ce règlement a pour but de fixer les tarifs et les taux de taxation pour l'année 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

DONNÉ À SAINT-HENRI LE 20 JANVIER 2025.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

(R:0130)

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 20 janvier 2025 en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

Au bureau municipal et à la Maison de la Culture.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier